

# VILLE DE SAINT-PIE

## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 30, mardi le 5 octobre 2021, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 21-14
Nom du requérant :	Michel Martel
Emplacement :	483 rue des Patriotes
Objet de la demande :	Autoriser la fermeture d'une véranda 3 saisons à 3.8 mètres de la ligne arrière au lieu de la norme de 6 mètres et à 6.84 mètres de la ligne avant au lieu de la norme prescrite de 7.62 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue St-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 7<sup>e</sup> jour du septembre 2021.

par

Annick Lafontaine  
Greffière